



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°15

Page 1 sur 1

Réunion restreinte en Visio du 21 mai 2024

Président : M. BOUQUET Jérôme

En Visio : Mrs BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. M. REPENTIN Eric.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

VÉTÉRANS – (amende 60 €) sommes doublées les 3 dernières journées :

Poule A – ILE OLERON FOOTBALL 4 match n° 27119329 du 17/05/2024 (1^{er} forfait)

Poule D – ST GENIS DE SAINTONGE 4 match n° 26912425 du 17/05/2024 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (amende 40 €) sommes doublées les 3 dernières journées :

Poule H – DIABLES ROUGES BCY 3 match n° 27846748 15/05/2024 (2^{ème} forfait)

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 27119329 du 17/05/2024 en VÉTÉRANS POULE A ANGOULINS JS 2 – ILE OLERON FOOTBALL 4 :

Amende de 40 € au club L'ILE D'OLERON FOOTBALL 4.

FEUILLE DE MATCHS EN RETARD

U14-U17 F A 11 – (amende 20 €) :

AIGREFEUILLE US 22.

DIVERS

Match n° 26270253 du 18/02/2024 en D3 Poule D CERCOUX CLOTTAISE US 1 – SEMUSSAC 1 :

Dossier traité par la Commission d'Appel dans le PV n°6 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission d'appel donne le match à rejouer avec 3 officiels et un délégué à la charge du DISTRICT.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour application.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges décide de faire rejouer le match le Vendredi 24/05/2024 à 19h30 sur le Stade Municipal de CERCOUX.

Le Président,
Jérôme BOUQUET

Le secrétaire de séance,
Éric REPENTIN